

Infrastructures de recharge pour véhicules électriques en France

En France, le nombre de points de recharge pour véhicules électriques accessibles au public a augmenté de 29 % en 1 an !

L'Hexagone compte aujourd'hui 25 880 points de recharge accessibles et ouverts au public soit 1 point de recharge pour 6,8 véhicules légers électriques en circulation.

Fin mars 2019, la France comptabilise 25 880 points de recharge accessibles et ouverts au public, un chiffre en hausse de + 4 % depuis janvier 2019 et de + 29 % par rapport à fin mars 2018. Ces chiffres illustrent le déploiement de réseaux réalisés par les acteurs publics.

L'Hexagone compte aujourd'hui 1 point de recharge pour 6,8 véhicules légers électriques en circulation. Le marché des véhicules électriques continue de progresser (12 500 immatriculations ont été enregistrées sur 1^{er} trimestre 2019).

Pour Bruno Lebrun, Président de GIREVE, *"Le maillage du territoire français en bornes de recharge continue de s'étendre avec une répartition désormais assez homogène. Mais pour permettre tous les types d'usages, il importe que se développent des réseaux denses dans les métropoles et grandes villes françaises ainsi que des stations de recharge rapides le long des autoroutes et routes nationales"*.

Un maillage du territoire en hausse grâce aux initiatives d'acteurs publics

La France compte désormais 25 880 points de recharge accessibles et ouverts au public (+ 29 % depuis avril 2018). Plus de la moitié sont situés sur l'espace public (53 %) plutôt qu'en parking (25 %) ou dans les commerces (22 %), reflétant l'implication des collectivités et acteurs publics.

La recharge accélérée (11 - 22 kW) reste privilégiée (16 000 points). Cette puissance de charge représente 65 % de l'ensemble de l'offre accessible au public. Plus d'1/4 (27 %) des points de recharge offrent de la charge normale (< 11 kW) et 8 %, soit 2 145 points, sont en recharge rapide (> 24 kW).

Un niveau d'équipement plus élevé que les recommandations européennes

Pour permettre à tous les conducteurs de véhicules électriques de recharger leurs batteries, la Commission européenne préconise en moyenne un point de recharge pour dix véhicules. La France offre en moyenne 1 point de charge pour 6,8 véhicules légers électriques en circulation.

L'Ile-de-France est la région la mieux équipée puisqu'elle dispose de 3 823 points de recharge ouverts à tous. L'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine arrivent ensuite, avec respectivement 3 255 et 3 024 points de recharge chacune. Ces deux régions sont particulièrement actives avec le déploiement des réseaux de recharge interdépartementaux Reveo et eBorn.

A l'échelle départemental, les plus territoires les plus équipés au regard du nombre d'habitants sont ceux où des réseaux de recharge interdépartementaux sont déployés (en l'occurrence, les réseaux Reveo et eBorn) :

- Lot : 154,6 points de recharge pour 100 000 habitants ;
- Hautes-Alpes : 134,9 points de recharge pour 100 000 habitants ;
- Lozère : 123,2 points de recharge pour 100 000 habitants.

Des réseaux de recharge à compléter

Malgré ces bons résultats, des zones blanches persistent encore en France :

- Territoires de Belfort : 4,2 points de recharge pour 100 000 habitants ;
- Haute-Loire : 5,3 points de recharge pour 100 000 habitants ;
- Seine-Saint-Denis : 5,7 points de recharge pour 100 000 habitants.

Cécile Goubet, Secrétaire Générale de l'Avere-France, rappelle la nécessité de développer un maillage sur l'ensemble de l'Hexagone. *"Les conducteurs de véhicules électriques doivent pouvoir facilement trouver une borne de recharge. Il faut pour cela poursuivre l'accompagnement des territoires dans le déploiement de leurs infrastructures. Bien que le programme de subvention de l'Ademe soit terminé, le programme Advenir permet de réduire de 40 % les coûts d'achat et d'installation en finançant jusqu'à 1 860 euros par point de recharge et offre des facilités pour l'installation de bornes à la demande. Une optimisation du maillage du territoire est en effet possible en développant un système d'installation à la demande à l'instar de Strasbourg ou Saint-Etienne, où les automobilistes peuvent choisir l'emplacement des futures bornes. Il est également possible de réduire les coûts en installant des points de recharge sur des lampadaires, comme cela a été testé avec succès à La-Roche-sur-Yon".*

A propos de l'Avere-France – Association nationale pour le développement de la mobilité électrique



Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission Européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique, dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

A propos de GIREVE



GIREVE SAS est une société créée à l'initiative de la Caisse des Dépôts, la Compagnie Nationale du Rhône, EDF, ERDF et Renault pour accélérer le développement de la mobilité électrique. GIREVE développe des services destinés aux opérateurs de la filière, pour une infrastructure visible, accessible et interopérable.